




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 0 / 1 1 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 2 / 0 1 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2023-7478

1 Intitulé du projet

Réalisation d'ombrières photovoltaïques d'une puissance crête de 499 kW répartie sur les trois la parcelles 330,339 et 680. Les ombrières seront disposées en 5 rangées permettant d'alterner ombrage et exploitation agricole. Il ne s'agit pas d'une exploitation agricole mais d'un terrain privé avec autorisation d'exploiter. J'éleve donc quelques animaux sur les prairies. Il n'y a donc pas d'exploitant agricole sur ces terres.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BELLIARD

Prénom(s)

Xavier, Christophe, Denis

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Monsieur

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30°) Installation sur serres et ombrières	Le projet comporte 1140 panneaux de 435 Watts soit 495 900 Watts. Dimension de chaque panneau 1134 mm x 1732 mm (ces dimensions peuvent varier en fonction du fabricant retenu mais les surfaces totales seront sensiblement identiques pour obtenir une surface de panneau photovoltaïque d'une puissance de < 499 kW)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'ombrières photovoltaïques d'une puissance crête de 499 kW répartie sur les trois parcelles 330,339 et 680.

Les ombrières seront disposées en 5 rangées permettant d'alterner ombrage et exploitation agricole. Il ne s'agit pas d'une exploitation agricole mais d'un terrain privé avec autorisation d'exploiter. Depuis 2004, j'éleve donc quelques animaux (des ânes et des moutons) sur les prairies. Il n'y a donc pas d'exploitant agricole sur ces terres.

La localisation du point de raccordement, les travaux et ouvrages nécessaires à ce raccordement, ainsi que la localisation et les caractéristiques du poste de transformation s'il s'avère nécessaire sont représentés sur le plan 8.1.5 Page 3/6. Actuellement Enedis ne peut m'indiquer formellement où sera le poste de transformation. Actuellement il existe un transformateur N°1 ainsi qu'un poteau déjà présent sur ma propriété, il est probable qu'Enedis vienne ajouter un transformateur N°2 sur ce poteau tel que montré sur le plan 8.1.5 Page 3/6. Le projet nécessitera une tranchée d'environ 120 m de longueur pour enterrer le câble des panneaux photovoltaïques vers le poste de transformation. De mon point de vue, il n'y a pas d'incidences potentielles de ces travaux et ouvrages sur le patrimoine naturel et la santé humaine.

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, il y aura assez peu d'impact sur l'environnement, la pose des vis de sol se fait à l'aide d'une petite machine ou une minipelle équipée d'un pose vis. (voir photo 8.1.5 6/6). Les panneaux photovoltaïques seront positionnés en rangées permettant d'alterner ombrage et exploitation agricole. Les ombrières seront suffisamment hautes pour que les animaux puissent circuler sous les ombrières. La durée du chantier devrait durer 6 mois. Ces travaux seront faits avec les moyens les plus adaptés, je suis contre l'utilisation d'une pelleteuse de 20 tonnes quand une minipelle de 1 tonne suffit. Je préfère utiliser une trancheuse pour faire une tranchée, cela va 2 fois plus vite et l'outil est beaucoup plus petit et léger qu'une minipelle. Les structures porteuses seront en acier galvanisé ou aluminium, ces structures seront posées sur des pieux à vis (ou vis de sol), cette technique a un impact faible sur l'environnement car la pose se fait avec des outils légers et il n'y a pas de béton. L'emprise au sol est faible en surface. Pour une rangée de panneaux solaires il faut deux rangées de 40 vis tous les 2,5 m espacées de 3 m (voir schéma d'implantation) document 8.1.5.pdf page 4,5 et 6. Les vis ont un diamètre de 80 mm soit une emprise au sol de 50 cm² par vis soit pour 408 vis, 20400 cm² soit 2,04 m². Cette technique est sans doute l'une des moins invasive. Concernant les modifications d'imperméabilité, celle-ci seront donc très limitées au vu de la surface impactée de 2,04 m² pour l'ensemble. Pour la partie câblage, celui cheminera sur les structures métalliques à une hauteur non accessible par les animaux en place sur toute la longueur de la rangée. La liaison inter rangée se fera par câble enterrés sous gaines, ainsi que la liaison Rangée 1 vers point de raccordement. Les panneaux sont espacés avec un jour de 10 mm entre chaque panneau sur le sens de la longueur et un jour de 27 mm sur le sens de la largeur (ou pente) ce qui permet une évacuation de l'eau et une répartition de l'eau au sol qui sera ensuite drainée naturellement. La structure et le montage décrit ci-dessus modifiera assez peu les conditions d'écoulement et d'infiltration de l'eau, celle-ci pouvant être évacuée entre chaque panneau. La situation géographique des parcelles concernées sont situées sur le haut de la butte, actuellement ces parcelles sont sèches, même l'hiver les animaux ne s'enfoncent pas dans la terre, il ne sera donc pas nécessaire de prévoir de travaux supplémentaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée de vie sera d'au moins 50 ans. Les fabricants garantissent 25 ans avec une production à 90% de la production originale. La maintenance se fera une fois par an, avec l'inspection des structures, le nettoyage des panneaux, l'inspection des câbles électriques et mise à jour logiciel des onduleurs.

L'ombrage devrait permettre à la prairie de rester verte plus longtemps dans l'année particulièrement l'été, l'exposition des parcelles et la nature du sol plutôt aride tend à sécher rapidement l'été.

Enfin de vie les vis de sol, la structure métallique et les panneaux photovoltaïques sont recyclables.

Le terrain peut être remis à l'état initial après le démantèlement.

Étape 1 mise hors tension des panneaux, démontage des panneaux et transfert vers l'usine de recyclage.

Étape 2 démontage des structures métalliques et transfert vers l'usine de recyclage

Étape 3 démontage des vis de sol et transfert vers l'usine de recyclage

Étape 4 démontage des matériels électriques et électroniques et transfert vers l'usine de recyclage

Pas de béton à enlever.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire PC 053 161 23 M1011

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Les ombrières photovoltaïques auront une puissance crête totale de 499 kW L'implantation du projet se fera sur les trois parcelles 330,339 et 680. et occupera une surface de d'environ 4200 M ² . (41.25 m x 101 m).Le projet comporte 1140 panneaux de 435 Watts soit 495 900 Watts. Dimension de chaque panneau 1134 mm x 1732 mm.Production estimée à 500 000 Kw/an.Le Local technique se fera dans les locaux existants (Box).Emprise au sol de 2.04 m ² et surface de panneaux	de 2240 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

200033298_PLUi_20200312 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) DES COEVRONS 13/10/2022 à 17:03:11. le projet est situé en zone naturelle et forestière (N) du PLUi des Coèvrans

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 « Bords de la Jouanne entre Saint-Cénére et Argentré ». Le projet se situe en bordure de cette zone. La zone ZNIEEF semble être dessiné sur les zones humides ou boisées cependant la zone d'implantation des ombrières se situe sur la prairie sur le haut de la butte et il n'y a pas d'arbre à cet endroit ni de zone humide, c'est plutôt une zone aride, à cet endroit nous sommes à plus de 80 m au-dessus de la rivière. voir commentaire doc 8.1.5 PLAN DU PROJET 2/6, pas assez de place dans ce formulaire
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucuns prélèvement d'eau, les eaux de pluies seront collectées par chaque panneaux et évacuées sur la périphérie de chacuns de ces panneaux. Les panneaux sont espacés avec un jour de 10 mm entre chaque panneau sur le sens de la longueur et un jour de 27 mm sur le sens de la largeur (ou pente) ce qui permet une évacuation de l'eau et une répartition de l'eau au sol qui sera ensuite drainée naturellement
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non aucuns drainages ou modifications prévisibles des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non la pose des vis de sol ne génère aucun exedant en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non la pose des vis de sol ne necessite aucuns apport en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui mais pas de besoin en eau potable ni d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non pas de perturbation ,pas de dégradation ou de destruction à prévoir, l'impact au sol est très faible avec l'utilisation des vis de sol, l'empreinte au sol est de seulement 2.04 m ² pour l'ensemble du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas situé en Zone Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pose des ombrières permettra comme avant ce projet l'exploitation et le pâturage de la prairie, les animaux pouvant passer sous les ombrières la zone de pâturage sera diminuée de 2.04 m ² pour l'ensemble du projet.Cependant l'apport d'ombre devrait largement compenser en bien la préservation et la pousse de l'herbe.Il est à noter que les animaux ânes et moutons paissent depuis 2004 ces parcelles qui bénéficient d'une autorisation d'exploiter.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non pas de risques technologiques selon la définition actuelle de ces risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non pas de risques naturels, nous sommes à 80 m au dessus du niveau de la rivière, donc pas inondable, je ne vois pas d'autre risque naturels concernant ce projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas a ce jour de risque sanitaire connu liés a ce type de projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas connu a ce jour de risque sanitaire liés a ce type de projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non ou très faible, seulement lors de la construction, et l'ensemble du projet doit être contenu dans un ou deux semi remorques de 40 tonnes	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas de bruit.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas de bruit.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas d'odeurs.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas d'odeurs.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas de vibrations	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas de vibrations	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas d'émissions lumineuse, il captent les rayons solaire.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas d'émissions lumineuse, il captent les rayons solaire.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas de rejets dans l'air.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas de rejets liquides.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas de rejets liquides.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non les panneaux solaires ne génère pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le projet ne génère pas de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architecturale, culturel, archéologique et paysager. Toute les parcelles qui bordent ce projet m'appartiennent et le seul voisin immédiat ne pourra voir les ombrières depuis sa propriété.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non la prairie pourra toujours être utilisée en prairie, Les ânes et les moutons continueront à pâturer comme au paravant, et ils bénéficieront de l'ombre et de ses effets sur le pâturage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La principale mesure prise pour la réalisation de ce projet afin de réduire son impact est l'utilisation de vis de sol au lieu d'utiliser des cellements béton. L'utilisation des vis de sol au lieu de plots béton évite l'apport de béton dans le sol et réduit considérablement la surface impactée au sol. 2.04 m² d'emprise au sol pour une structure totale de 2240 m². L'espacement entre chaque panneau photovoltaïque permet l'écoulement de l'eau de manière uniforme et parfaitement répartie sur toute la surface des ombrières. Ce principe évite la concentration d'eau en un même point qui nécessiterai la mise en place de drainage ou évacuation d'eau. L'utilisation de panneaux solaires avec des cadres noir plutôt que des cadres de couleur alu permet une intégration plus harmonieuse dans le paysage et réduit fortement l'impact visuel. Le terrain étant sec, il ne sera pas réalisé de chemin ou voie d'accès, les accès se feront à pieds ou en véhicule léger, type quad ou tracteur agricole pendant la phase d'installation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BELLIARD

Prénom Xavier

Qualité du signataire Propriétaire du terrain et maître d'ouvrage

À MONTSURS SAINT CÉNÉRE

Fait le 1 2 / 0 1 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)